

Intervention de FÉDÉRACTIVE à l'assemblée générale SEB du 6 août 2021

Je souhaite présenter les observations suivantes à l'Assemblée générale. Le rapport du Conseil comporte de nombreuses erreurs manifestes, probablement destinées à emporter le vote favorable des actionnaires. Je relève notamment les erreurs suivantes :

1. Révocation de Sarah Chauleur, de son mandat de représentante permanente.

Sarah n'a pas été révoquée. Elle nous a informés de sa décision de quitter le Conseil en tant que représentante permanente et nous en avons informé ce dernier.

2. Désignation d'un représentant permanent extérieur, en rupture avec la procédure de sélection des administrateurs SEB et les pratiques antérieures des actionnaires familiaux.

Il n'existe pas de procédure SEB pour la sélection des administrateurs familiaux. Les candidats sont choisis selon des procédures propres à chaque courant familial. FÉDÉRACTIVE a désigné un représentant permanent extérieur conformément à la possibilité que lui donne sa procédure interne qu'elle a rendue publique depuis 2016.

3. Développement d'un projet opposé au modèle historique du Groupe et au concert.

Au cours des dernières semaines, FÉDÉRACTIVE a poursuivi son engagement de long terme qui comprend, depuis sa création en 2005, son ouverture aux autres actionnaires extérieurs. Elle n'a pas agi masquée et n'a développé aucun projet opposé au modèle historique du Groupe et au concert. FÉDÉRACTIVE a rendu public son engagement actionnarial en 2018 et a toujours régulièrement tenu informés le concert et le conseil d'administration de sa démarche d'actionnaire, y compris récemment.

4. Rupture du lien de confiance avec le Conseil d'administration.

La rupture récente et définitive du lien de confiance avec FÉDÉRACTIVE ne correspond à aucune réalité. Il n'est pas possible de reprocher à FÉDÉRACTIVE de ne pas avoir respecté des engagements qu'elle n'a jamais pris, vis-à-vis du concert et de ne pas avoir respecté des procédures du Conseil qui n'existent pas, pour la désignation de son représentant permanent. Ces accusations prouvent simplement que le PDG et les administrateurs familiaux sont opposés à notre démarche et refusent le débat.

5. Annonce de la décision de FÉDÉRACTIVE par voie de communiqué de presse ;

C'est inexact, le PDG a été informé avant l'envoi du communiqué. La décision n'est pas précipitée, respecte les usages habituels et résulte de la nécessité de nommer un représentant permanent rapidement après la démission de la précédente représentante.

6. L'absence de consultation préalable à la décision de FÉDÉRACTIVE.

L'accusation est fautive. A chaque échange avec le Comité Gouvernance et Rémunération (CGR) FÉDÉRACTIVE a proposé de présenter son nouveau représentant permanent. La vérité est que le PDG n'a pas accepté que FÉDÉRACTIVE soit seule décisionnaire et aurait voulu imposer que le CGR reçoive le représentant permanent dans le but d'émettre une recommandation afin que le Conseil puisse faire obstacle à la décision.

Questions

La révocation de FÉDÉRACTIVE soumise à l'assemblée générale montre que les administrateurs du concert Venelle Investissement / Génération considèrent qu'ils peuvent imposer de nouvelles règles et contraindre FÉDÉRACTIVE de respecter ces nouvelles règles.

Une question d'ordre général se pose. Est-ce que les administrateurs familiaux concertistes, représentés notamment par le PDG, ont l'intention de demander la révocation de tout administrateur qui ne se plierait pas à leur volonté ? Autrement dit, existera-t-il un vrai débat au sein du Conseil pour prendre les prochaines décisions notamment celles relatives à la gouvernance ?

En votant la révocation, les administrateurs indépendants se sont immiscés dans un débat familial qui était étranger à l'atteinte de l'intérêt social de SEB.

Une question se pose aux administrateurs indépendants. Vous avez assisté à un coup de force du concert Venelle investissement / Génération contre une autre branche familiale. Vous avez voté pour la révocation (alors que vous auriez pu vous abstenir) et vous avez approuvé le rapport du Conseil dont il a été démontré qu'il contenait de nombreuses erreurs manifestes. Ne craignez-vous pas que cette attitude affaiblisse votre rôle au sein du Conseil ?

°

Nous avons alerté le service Actionnaires SEB du défaut d'attribution des droits de vote double pour toutes les actions gratuites attribuées en mars 2021 aux actionnaires du courant FÉDÉRACTIVE pour leurs titres gérés en nominatif administré chez Natixis. Cette anomalie devait être régularisée. Or, nous notons que ces droits de vote double n'ont pas été rétablis pour la présente AG du 6 août 2021 et représentent, pour FÉDÉRACTIVE et ses associés, un total de **451.625 voix soit 0,55% des droits de vote.**

L'absence d'attribution des droits de vote double aux seules actions gratuites attribuées au courant FÉDÉRACTIVE (via son dépositaire Natixis) va fausser les résultats en faveur du vote recommandé par le Conseil d'administration.

Pascal Girardot
Président

Intervention de FÉDÉRACTIVE lue à l'assemblée générale SEB du 6 août 2021 puis remise au Président de l'assemblée générale.